



Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Quatorze et le 19 Février

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

Etaient présents (21): Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Madame Maud URSULE (→ 19 :58), Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE (← 20 :59), Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE (→ 19 :38), Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Hugues MARIE, Madame Henriette ALEXIS, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Léonard JERUL (→ 19 :55 ; ← 20 :34)

Etaient absents (12): Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Bernard BOURGAREL, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Daniello FOULE, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Madame Marie-Line ALPHONSE, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Eric MANNE

Etaient représentés (..) :

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

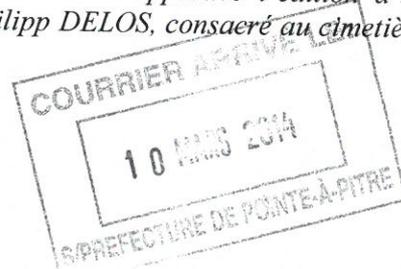
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrick CORNELIE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n° 02-02-2014

Validation du prix promotionnel de l'ouvrage photographique « Ombres & Lumières ; Quand le cimetière de Morne-à-L'Eau s'illumine »

Par délibération n°10-10-2013 et 03-11-2013 respectivement en date des 10 octobre 2013, et 26 novembre 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Morne-à-L'Eau a approuvé l'édition d'un ouvrage de photographies édité en partenariat avec Monsieur Philipp DELOS, consacré au cimetière du Bourg.



Le Conseil Municipal avait par ailleurs fixé le prix de vente dudit ouvrage à 28 euros.

Monsieur le Maire propose au conseil de fixer un prix promotionnel du livre photographique à 25 euros TTC (vingt cinq euros) pour une période allant du 24 février au 12 avril 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les délibérations n° 10-10-2013 du 10 octobre 2013 et 03-11-2013 du 26 novembre 2013
Le Conseil Municipal ouï l'exposé du maire
et après en avoir délibéré*

DECIDE :

ARTICLE 1 : *D'autoriser la vente au prix promotionnel de 25 euros de l'ouvrage « Ombres & Lumières ; Quand le cimetière de Morne-à-L'Eau s'illumine », ce du 24 février au 12 avril 2014.*

ARTICLE 2 : *Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.*

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-à-L'Eau, le 19 février 2014

Le Maire


Jean-Claude LOMBON

*Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité
Le*

*Formalités de publicité
Effectuées le _____*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

